Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_180-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/180

OBJET : CONVENTION DE PORTAGE DES CLUBS NATURE ENTRE LA CCM ET LES COMMUNES DE SAINT SELVE ET DE LÉOGNAN

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_180-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/180

OBJET : CONVENTION DE PORTAGE DES CLUBS NATURE ENTRE LA CCM ET LES COMMUNES DE SAINT SELVE ET DE LÉOGNAN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment ses articles 3-14 relatif aux groupements de commandes, et 3-2-5 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu l'avis favorable de la commission gestion des déchets en date du 15 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique en date du 17 novembre 2022,

Vu le projet de convention de portage des clubs nature entre la CCM, la commune de Saint-Selve et la commune de Léognan,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de l'appel à projets du Département relatifs aux Clubs nature Gironde (CNG), la CCM est identifiée comme étant le porteur de projet administratif des différents CNG de son territoire.

Le dispositif impose aux intercommunalités de déposer les dossiers de demande de subvention pour l'ensemble d'un territoire (article 1.3 du règlement du dispositif d'aides du Département concernant les Clubs Nature).

La présente délibération vise à organiser le reversement aux communes de l'aide que le Département a accordé pour les Clubs Nature Gironde qu'elles souhaitent mettre en place.

Le dispositif Club nature du Département de la Gironde vise à faire (re)découvrir aux jeunes les milieux naturels qu'ils côtoient tous les jours, de les sensibiliser aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et de les positionner en tant qu'acteur de la protection de l'environnement.

Les clubs nature peuvent être animés en régie avec du personnel expérimenté, affecté au projet, et/ou coconstruits avec des structures d'éducation à l'environnement.

Les objectifs sont les suivants :

- Amener les jeunes à être curieux de l'environnement qui les entoure pour mieux le comprendre
- Développer leur sens critique sur l'empreinte de l'Homme sur l'environnement
- Leur donner les moyens concrets de participer au respect de l'environnement

Les prérequis obligatoires : participation active des jeunes, expérimentation, reconnexion avec la nature, approches sensibles privilégiées, découverte du patrimoine naturel de proximité et partenariat avec des structures locales (gestionnaires d'espaces naturels, associations, professionnels, collectivités…).

Il existe 2 niveaux possibles :

- Club nature Gironde : projet de 15 séances pédagogiques à minima sur l'année civile ou scolaire avec valorisation (inscription des jeunes au club)
- Cycle de sensibilisation : projet de 6 séances pédagogiques à minima, éligible s'il existe un club nature Gironde sur le territoire du porteur de projet.

Dans ce cadre et suite à la volonté de la commune de Saint Selve et la commune de Léognan d'organiser sur leur territoire un club nature, il a été convenu de rédiger une convention ayant pour objet de formaliser la mise en œuvre des CNG et notamment :

- l'organisation retenue pour la mise en œuvre des CNG et du Cycle de sensibilisation sur la CCM et les communes de Léognan et Saint Selve,
- les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et les deux communes.

La CCM percevra les aides afférentes aux projets des communes pour l'année 2022-2023 et devra les reverser aux communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_180-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/180

OBJET : CONVENTION DE PORTAGE DES CLUBS NATURE ENTRE LA CCM ET LES COMMUNES DE SAINT SELVE ET DE LÉOGNAN

Ces projets sont :

- pour la commune de Léognan :
  - un Club Nature se déroulant du 09/11/22 au 21/06/2023.
  - un cycle de sensibilisation se déroulant du 20/09/22 au 09/05/2023.
- pour la commune de Saint-Selve :
  - un Club Nature se déroulant du 14/09/2022 au 05/07/2023.
  - un cycle de sensibilisation se déroulant du 15/09/2022 au 06/07/2023.

A titre indicatif, voici le tableau estimatif des dépenses de chaque commune et les soutiens attendus :

CNG	St-Selve Club Nature	St-Selve Cycle de sensibilisation	Léognan Cycle de sensibilisation	Léognan Club Nature
Frais de prestation	8 686 €	6 867 €	1 980 €	4 250 €
Structure animation	L'Auringleta	L'Auringleta	Aroeven	Aroeven
Aide attendue	3 360 €	3 360 €	1 330 €	2 856 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Jean-André LEMIRE, Vice-président en charge de la commission Gestion des déchets et Régimes Hydrauliques, à signer la convention annexée avec la commune de Saint Selve et la commune de Léognan,
- Prévoit les crédits au budget afférent,
- Autorise Monsieur Jean-André LEMIRE, Vice-président en charge de la commission Gestion des déchets et Régimes Hydrauliques, à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_180-DE